



## FORMALITES LOCATIVES



### **PAYER L'AVANCE SUR REDEVANCE POUR LA RESERVATION DU LOGEMENT :**

Vous avez reçu par email une notification d'attribution de logement

Vous devez payer, uniquement par carte bancaire, l'avance sur redevance pour réserver le logement avant l'expiration du délai indiqué dans le courriel d'affectation.

- ❶ Connectez-vous au site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> avec votre identifiant et mot de passe puis cliquez sur Cite'U.
- ❷ Sélectionnez le CROUS DE BORDEAUX puis cliquez sur le bouton « ouvrir la page du site ».
- ❸ La proposition de logement apparaît, cliquez sur « valider », puis « payer » pour effectuer le règlement de la réservation.
- ❹ Effectuez maintenant [le paiement de votre réservation.](#)

**Attention, si vous ne respectez pas le délai de réservation, vous perdrez le bénéfice de cette proposition et le logement sera proposé à un autre étudiant en attente de logement.**



## RENTAL FORMALITIES

### PAYING THE ADVANCE FEE TO RESERVE THE ACCOMMODATION:

You have received a notification of accommodation allocation by email

You must pay the fee in advance (credit card only) to reserve the accommodation before the deadline indicated in the allocation email.

- ❶ Log in to <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> with your username and password then click on Cite'U.
- ❷ Select CROUS DE BORDEAUX and then click on 'ouvrir la page du site' (open site page).
- ❸ The accommodation proposal appears; click on 'valider' (validate), then 'payer' (pay) to pay the reservation fee.
- ❹ [Pay for your reservation.](#)

**Please note: If you do not meet the reservation deadline, you will lose this offer and the accommodation will be offered to another student waiting for accommodation.**